



Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris

Délibérations 2024

Séance du 13 mars 2024

Délibération n°1 : Procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2023

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 décembre 2023.

Délibération n°2 : Règlement intérieur de l'École doctorale IP Paris et charte du doctorat

Le conseil d'administration approuve les évolutions du règlement intérieur de l'École doctorale IP Paris présentées en séance et la charte du doctorat IP Paris.

Délibération n°3 : Compte financier 2023

Article 1

Le conseil d'administration arrête à l'unanimité les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 44 ETPT dont 22 ETPT sous plafond d'emplois législatif ;
- 17 560 416,14 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 3 824 979,53 € personnel ;
 - 13 031 644,11 € fonctionnement ;
 - 0 € intervention ;
 - 703 792,50 € investissement ;
- 16 537 572,98 € de crédits de paiement ;
 - 3 824 979,53 € personnel ;
 - 12 207 098,59 € fonctionnement ;
 - 0 € intervention ;
 - 505 494,86 € investissement ;
- 20 697 796,80 € de recettes ;
- 4 160 223,82 € de solde budgétaire.

Article 2

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 4 063 111,50 € de variation de trésorerie ;
- 2 135 470,14 € de résultat patrimonial ;
- 2 197 189,49 € de capacité d'autofinancement ;
- 1 613 863,61 € de variation de fonds de roulement.

Article 3

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 2 135 470,14 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Séance du 26 juin 2024

Délibération n°4 : Procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2024

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 mars 2024.

Délibération n°5 : Intégration de l'École nationale des ponts et chaussées en tant qu'établissement-composante et école-membre au sein de l'Institut Polytechnique de Paris

Le conseil d'administration approuve l'intégration comme établissement composante et école-membre dans IP Paris de l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC).

Délibération n°6 : Modification des statuts de l'Institut polytechnique de Paris

Le conseil d'administration approuve les évolutions présentées en séance des statuts de l'Institut polytechnique de Paris régis par le décret n°2019-549 du 31 mai 2019 portant création de l'établissement public expérimental Institut polytechnique de Paris et approbation de ses statuts.



Séance du 2 octobre 2024

Délibération n°7 : Procès-verbal du conseil d'administration du 26 juin 2024

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26 juin 2024.

Délibération n°8 : Nomination des vice-présidents de l'Institut Polytechnique de Paris

Le conseil d'administration approuve la nomination des vice-présidents de l'Institut Polytechnique de Paris suivants :

- Laura Chaubard, vice-présidente Vie de Campus
- Christopher Cripps, vice-président Europe et International
- François Dellacherie, vice-président Systèmes d'information
- Catherine Gaudy, vice-présidente Vie Étudiante
- Sylvaine Neveu, vice-présidente Partenariats entreprises
- Dominique Rossin, vice-président Enseignement
- Kees van der Beek, vice-président Recherche

Délibération n°9 : Offre de formation de l'Institut Polytechnique de Paris pour l'année universitaire 2025-2026

Article 1

Le conseil d'administration approuve l'offre de formation en master (y compris le parcours PhD Track) de l'Institut Polytechnique de Paris pour l'année universitaire 2025-2026.

Article 2

Le conseil d'administration approuve le maintien des droits d'inscription au Master Ingénierie Nucléaire (MNE) pour l'année universitaire 2025-2026 au niveau applicable pour l'année universitaire 2024-2025.

Délibération n°10 : Plan d'action de l'Institut Polytechnique de Paris en faveur de l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes

Le conseil d'administration approuve le plan d'action de l'Institut Polytechnique de Paris en faveur de l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes.

Délibération n°11 : Politique d'accueil et de voyage

Le conseil d'administration approuve la politique de déplacement des personnels et d'accueil de personnalités de l'Institut Polytechnique de Paris.

Délibération n°12 : Utilisation de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Article 1

Le conseil d'administration approuve le bilan des actions 2023-2024 financées par le produit de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) reversé à l'Institut Polytechnique de Paris au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Article 2

Le conseil d'administration approuve la programmation des actions 2024-2025 financées par le produit de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) reversé à l'Institut Polytechnique de Paris au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Thierry Coulhon
Président par intérim du Conseil
d'administration de l'Institut Polytechnique
de Paris

Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris

Délibérations 2024

Séance du 18 décembre 2024

Délibération n°13 : Procès-verbal du conseil d'administration du 2 octobre 2024

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 2 octobre 2024.

Délibération n°14 : Schéma directeur de la Vie Étudiante

Le conseil d'administration approuve le schéma directeur de la Vie Étudiante de l'Institut Polytechnique de Paris.

Délibération n°15 : Rapport annuel d'activité 2023

Le conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité 2023 de l'Institut Polytechnique de Paris.

Délibération n°16 : Capacités d'accueil des masters pour l'année académique 2025-2026

Le conseil d'administration approuve les niveaux des capacités d'accueil « CAL » et les modalités de recrutement associées applicables pour l'accès aux formations de l'Institut Polytechnique de Paris conduisant au Diplôme National de Master pour l'année académique 2025-2026.

Délibération n°17 : Capacités d'accueil du CPES – cycle pluridisciplinaire d'études supérieures pour l'année académique 2025-2026

Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil du CPES – cycle pluridisciplinaire d'études supérieures fixées à 48 élèves pour l'année académique 2025-2026.

Délibération n°18 : Offre de formation de l'Institut Polytechnique de Paris (accréditation Hcéres)

Le conseil d'administration approuve la liste suivante des mentions pour lesquelles l'Institut Polytechnique de Paris sollicite une ré-accréditation ou accréditation auprès du Hcéres au printemps 2025 pour la prochaine période d'accréditation :

- **Mentions existantes :**

- Biologie-Santé
- Chimie
- Design
- Économie
- Électronique, énergie électrique, automatique
- Énergie
- Informatique
- Ingénierie nucléaire
- Innovation, entreprise et société
- Mathématiques et applications
- Mathématiques appliquées, statistique
- Mécanique
- Physique
- Sociologie
- Transport, mobilité, réseaux

- **Nouvelles mentions :**

- Économie de l'environnement, de l'Énergie et des Transports
- Génie Civil
- Ingénierie de la Santé
- Urbanisme et Aménagement



Délibération n°19a : Procédure de délivrance de l'habilitation à diriger des recherches

Le conseil d'administration approuve la procédure de délivrance de l'habilitation à diriger des recherches.

Délibération n°19b : Procédure de dérogation à l'habilitation à diriger des recherches

Le conseil d'administration approuve la procédure de dérogation à l'habilitation à diriger des recherches.

Délibération n°20 : Budget initial 2025

Article 1

Le conseil d'administration approuve les éléments suivants :

- Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme : 103 ETPT, dont 32 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 71 ETPT hors plafond d'emplois ;
- Les dépenses d'IP Paris, en autorisations d'engagement, s'élèvent au total à 39 077 240 euros et sont réparties comme suit :
 - Personnel : 8 637 667 euros ;
 - Fonctionnement : 28 429 574 euros ;
 - Investissement : 2 010 000 euros ;
- Les dépenses d'IP Paris, en crédits de paiement, s'élèvent au total à 38 877 240 euros et sont réparties comme suit :
 - Personnel : 8 637 667 euros ;
 - Fonctionnement : 28 429 574 euros ;
 - Investissement : 1 810 000 euros ;
- Les recettes globalisées s'établissent à 14 544 897 euros et les recettes fléchées à 25 352 148 euros, soit un total de 39 897 045 euros ;
- L'exercice 2025 présente un solde budgétaire en excédent de 1 019 805 euros, un résultat comptable prévisionnel en excédent de 2 703 250 euros et une augmentation du fonds de roulement de 1 019 804 euros ;
- Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 2

Le président du directoire de l'Institut Polytechnique de Paris est chargé de la mise en œuvre de la présente décision.

Thierry Carlier

Président par intérim du Conseil
d'administration de l'Institut Polytechnique
de Paris